

REGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS
« **Jeu des mots mêlés** »
Du lundi 26 avril au jeudi 29 avril 2021

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft. **La société Carmila, dont le siège est situé au 58, avenue Emile Zola, 92100 Boulogne Billancourt** et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 381 844 471 organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat **du lundi 26 avril 2021 au jeudi 29 avril à 23h59 9 inclus** (heures françaises de connexion faisant foi) intitulé : « **Jeu des mots mêlés** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu sera accessible à partir des pages Facebook des centres commerciaux Carrefour (ci-après dénommés les « Fan Page »).

Le gagnant national sera tiré au sort sur Facebook, soit un total de 1 gagnant tiré au sort.

- **Liste des centres participants au jeu concours :**

Cap Saran: <https://www.facebook.com/centrecommercialcapsaran/>

Alençon: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Alen%C3%A7on-228409177499702/>

Amiens: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Amiens-1625407327692236/>

Angoulins: <https://www.facebook.com/CCcarrefourangoulins/>

Annecy: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarfourannecy/>

Antibes: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Antibes-917924168265896/>

Auchy-Les-Mines: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Auchy-Les-Mines-1519556371644051/>

Auterive: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourAuterive/>

Bassens: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarfourbassens/>

Berck: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Berck-514827115322162/>

Brest Iroise: <https://www.facebook.com/cccarfourbrestiroise/>

Brou: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarfourbrou/>

Châteauroux: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Ch%C3%A2teauroux-325199914338078/>

Chambourcy : <https://www.facebook.com/cc.carrefour.chambourcy/>

Cholet: <https://www.facebook.com/cccarfourcholet/>

Croix Dampierre: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourCroixDampierre/>

Francheville: <https://www.facebook.com/carrefourfrancheville/>

Goussainville: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Goussainville-237008993483578/>

Grand Evreux: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourEvreux/>

Hérouville: <https://www.facebook.com/CCHerouvilleSaintClair/>

Isle d'Abeau: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarrefourida/>

K2: <https://www.facebook.com/centrecommercialk2lorient/>

La Vatine: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourMontSaintAignan/>

Langueux: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Languieux-1380298178928623/>

Laon: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Laon-148941425587994/>

Laval: <https://www.facebook.com/cc.carrefour.laval/>

Le Salamandrier: <https://www.facebook.com/lesalamandrier/>

Les Bouchardes: https://www.facebook.com/CC.bouchardes/?ref=br_rs

L'Escapade: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourLEscapade/>

Lescar: <https://www.facebook.com/cc.carrefour.lescar/>

Mably: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarrefourMably/>

Tournefeuille: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Market-Tournefeuille-141484476652700/>

Orange Le Coudoulet: <https://www.facebook.com/cccarrefourorangelecoudoulet/>

Port De Bouc: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Port-De-Bouc-578866122291113/>

Puget sur Argens: <https://www.facebook.com/centrecommercialpuget/>

Purpan: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourPurpan/>

Quimper: https://www.facebook.com/cccarrefourquimper/?ref=br_rs

Tinqueux: <https://www.facebook.com/centrecommercialtinqueux/>

Saint Egrève: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarrefoursaintegreve/>

Saint Jean de Vedas: <https://www.facebook.com/lesarcadessaintjean/>

Saint Serge: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarrefoursaintserge/>

Salaise: <https://www.facebook.com/centrecommercialcarrefoursalaise/>

Salanca: <https://www.facebook.com/CCcarrefoursalanca/>

Sannois: <https://www.facebook.com/centrecommerciالسannois/>

Sartrouville: <https://www.facebook.com/centrecommerciالسartrouville/>

La Ciotat : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-La-Ciotat-102560467797785/>

Trans-en-Provence: https://www.facebook.com/carrefour.transenprovence/?ref=br_rs

Vannes: <https://www.facebook.com/centrecommercialvannes/>

Vénissieux: <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-V%20C3%A9nissieux-1386231735039722/>

Villabé: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourVillabe/>

Rennes-Cesson : <https://www.facebook.com/ccrennescesson/>

Verdet: https://www.facebook.com/centrecommercialduverdet/?__tn__=%2Cd%2CP-R&eid=ARDNNyXJyeHxKHb5qdUP5keHtSwG72Sx1xtWlvJJzc3ahuRDXDULPW6mKGeaAkxrD9e7Wwl5KWWicLCuf

La Beaujoire: <https://www.facebook.com/CentreCommercialLaBeaujoire/>

Les Sept Chemins: <https://www.facebook.com/lesseptchemins/>

Montesson: <https://www.facebook.com/CentreCommercialCarrefourMontesson/>

Nîmes Sud: <https://www.facebook.com/CentreCommercialNimesSud/>

Océan Tarnos: <https://www.facebook.com/centrecommercialocean/>

Saint-Jacques Montluçon: <https://www.facebook.com/CentreCommercialMontlucon/>

Venette: <https://www.facebook.com/centrecommercialvenette/>

Geric: <https://www.facebook.com/CentreCommercialGeric/>

Grand Vitrolles: <https://www.facebook.com/GrandVitrolles/>

Reims Cernay : <https://www.facebook.com/centrecommercialcernay/>

Bourges : <https://www.facebook.com/CCialCarrefourBourges>

Laval : <https://www.facebook.com/cc.carrefour.laval>

Nevers Marzy: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Nevers-Marzy-336385576415282>

Mont de Marsan : <https://www.facebook.com/centrecommercialcarrefourmontdemarsan>

Villejuif7: <https://www.facebook.com/CentreCommercialVillejuif7>

Douai Flers: <https://www.facebook.com/centre.commercial.carrefour.douai.flers>

Aix La Pioline : <https://www.facebook.com/Centre-commercial-Carrefour-Aix-La-Pioline-767793283304025>

Mondevillage: <https://www.facebook.com/MondevillageShopping>

Athis Mons : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Athis-Mons-211688215522125>

Gennevilliers: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Gennevilliers-244590356099262>

La Croisette : <https://www.facebook.com/CentreCommercialLaCroisette/>

Wasquehal: <https://www.facebook.com/Centre.Commercial.Carrefour.Wasquehal>

Echirolles: <https://www.facebook.com/centrecommercialechirolles>

Châteauneuf : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Ch%C3%A2teauneuf-les-Martigues-444176029656530>

Beucaire: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Beucaire-679288975818723>

Gruchet : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Gruchet-le-Valasse-107430207306526>

Epinal : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Epinal-109391203779440>

Stains: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Stains-111428126904028>

Saint André : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-St-Andr%C3%A9-les-vergers-110929860287107/>

Champs sur Marne : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Champs-sur-Marne-101378867918089/>

Paimpol : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Paimpol-101663454555936/>

Uzès : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Uz%C3%A8s-433422917491939/>

Beauvais : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Beauvais-100625154661445/>

Segny : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Segny-112884650091102/>

Guéret : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Gu%C3%A9ret-110074407040917/>

La Creule : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-La-Creule-103372891049904/>

Epernay : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Epernay-110264327021317/>

Saint Herblain : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Nantes-St-Herblain-106390777412300/>

Saint Martin : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Saint-Martin-Lez-Tatinghem-101808724541374/>

PAC Besançon : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-PAC-Besan%C3%A7on-Chalezeule-708997662794880/>

Calais : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Calais-111145123601740/>

Château Thierry : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Ch%C3%A2teau-Thierry-102675661120512/>

Condé s/ L'escout : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Cond%C3%A9-sur-Lescout-103865074333517/>

Meylan : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Meylan-111188000262238/>

L'Haÿ les Roses : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-LHa%C3%BF-les-Roses-105014640884445/>

La Roche Sur Yon : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-La-Roche-Sur-Yon-110729766977908/>

Limay : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Limay-104043970985344/>

Sallanches : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Sallanches-111202776930328/>

Sens Voulx: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Sens-Voulx-105908084130579/>

Saint Jean de Luz : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Saint-Jean-de-Luz-100533551340418/>

Saint Lô: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Saint-L%C3%B4-115614733152151/>

Dinan : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Dinan-Quevert-113455830036082/>

Epinay s/ Orge: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Epinay-sur-Orge-101017987958304/>

Rethel : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Rethel-108836907168384/>

Flers les Groseillers: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Flers-Les-Groseillers-108249873894387/>

Bayeux : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Bayeux-106733880713970/>

Feurs: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Feurs-112713880111579/>

Beaurains : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Beaurains-109999960384999/>

Babylone: <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Babylone-108576860528153/>

Nanteuil les Meaux : <https://www.facebook.com/Centre-Commercial-Carrefour-Nanteuil-L%C3%A8s-Meaux-109614790423484/>

Le jeu sera actif **du lundi 26 avril 2021 au jeudi 29 avril 2021** sur les pages des centres commerciaux Carrefour participants. ***Le gagnant tiré au sort sera révélé le vendredi 30 avril 2021.***

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la Société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu. Le Jeu est limité à une seule participation par foyer, – même nom, même adresse postale, même adresse électronique

ou IP (Internet Protocol), durant toute la durée du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule exclusivement sur les Fan Page des centres aux dates et aux adresses indiquées dans l'article 1.

Pour participer au Jeu, il suffit d'accéder aux Fan page et de laisser un commentaire dans l'encadré « Ecrire un commentaire ... » en répondant à l'indication du jeu qui s'affiche juste en dessous des posts annonçant le Jeu.

Sur Instagram, le participant doit également suivre le compte du centre commercial concerné. Les commentaires contenant des propos agressifs, obscènes, excessivement redondants, contraires à l'étiquette ou attentatoires d'une manière ou d'une autre aux bonnes mœurs, seront exclus du Jeu, leurs rédacteurs ne pourront pas participer au jeu concours.

Tout participant ayant fait un commentaire dans les conditions ci-dessus indiquées confirme sa volonté de participer au Jeu.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain du Jeu.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Instagram, www.instagram.com, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain du Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant hebdomadaire sera tiré au sort parmi les commentaires au plus tard 10 jours après le début du Jeu.

Les gagnants Facebook seront avertis de leurs gains uniquement sur Facebook, via une réponse aux commentaires concernés sur la Fan Page ou via un message privé Facebook au plus tard 10 jours après le début du jeu. Le message invitera chaque gagnant à communiquer ses coordonnées, dans les 8 jours ouvrés suivant sa notification de gain, par message privé. Tout gagnant n'ayant pas communiqué ses coordonnées complètes dans les 8 jours ouvrés, sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Les gagnants Instagram seront avertis de leurs gains uniquement sur Instagram, via une réponse aux commentaires concernés sur la Fan Page ou via un message privé Instagram au plus tard 10 jours après le début du jeu. Le message invitera chaque gagnant à communiquer ses coordonnées, dans les 8 jours ouvrés suivant sa notification de gain, par message privé. Tout gagnant n'ayant pas communiqué ses coordonnées complètes dans les 8 jours ouvrés, sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le Jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants tirés au sort, déclarés gagnants et ayant transmis, dans les 8 jours ouvrés suivants la date de prise de contact, ses coordonnées par message privé.

Descriptif du lot :

Cartes Cadeaux d'une valeur total de 50€ et valables dans le magasin du centre commercial Carrefour participant ou uniquement dans l'hypermarché Carrefour, selon stock disponible.

1 tirage au sort effectué parmi les personnes ayant commenté le post.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations transmises dans le cadre du Jeu. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, et y compris via l'utilisation de comptes Facebook et Instagram factices, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

S'ils sont déclarés gagnants, il est expressément convenu que les participants au Jeu autorisent la Société Organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leur prénom et l'initiale de leur nom, ainsi que leur ville de résidence, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels

ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur.

Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la Société Organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, est purement fortuite et ne pourra conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 11 – LOI “INFORMATIQUE ET LIBERTÉS”

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à l'adresse de la Société Organisatrice, spécifiée à l'article 1.

ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations,

(ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatifs au Jeu.